



# Plan de gestion des matières résiduelles

Rapport de suivi pour l'année 2017

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Diffuser et mettre en œuvre le PGMR.	Diffuser le PGMR. Il s'agit de faire connaître les objectifs et actions prévues pour l'implantation et la mise en œuvre du PGMR. La MRC s'assurera que chacune des municipalités et des autres intervenants mettent en œuvre et s'assurent que les mesures sont prises pour atteindre les objectifs du PGMR.	La MRC	2016	<p>Publication, à l'automne 2016, de quatre capsules d'information dans le journal local (L'Express) sur la gestion des matières résiduelles en général et pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD. Diffusion de capsules sur le site internet de la MRC également.</p> <p>Présentation du plan d'action 2017 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC en octobre 2016.</p> <p>Adoption d'un nouveau logo et d'un nouveau slogan en gestion des matières résiduelles en octobre 2016.</p> <p>Présentation du plan d'action 2018 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC en décembre 2017.</p>	
2	Rédiger un rapport annuel pour le MDDELCC.	Tel qu'exigé par le MDDELCC pour l'obtention des redevances à l'élimination et dans le cadre du système de suivi et de surveillance du PGMR, la MRC réalisera un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	La MRC	30 juin (action récurrente)	<p>Cueillette et compilation de statistiques sur les quantités de matières éliminées et recyclées et autres matières de façon continue.</p> <p>Suivi auprès des municipalités pour les actions réalisées chaque année.</p> <p>Adoption du rapport 2016 par le conseil de la MRC le 21 juin 2017.</p> <p>Publication du rapport sur le site Internet de la MRC le 22 juin 2017 et transmission au MDDELCC.</p>	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3	Produire et diffuser un bilan annuel.	Dans le cadre du suivi et de la surveillance du PGMR, la MRC réalisera un bilan annuel du PGMR.	La MRC	Fin avril (Action récurrente)	Bilan statistique réalisé en mars, déposé au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC (CGMR) et transmis aux municipalités. Un communiqué sur la performance de gestion des matières résiduelles a été publié le 22 juin 2017.	
4	Réviser le PGMR de la MRC de Drummond tous les cinq ans.	Tel que prévu par la LOE, la MRC doit réviser son PGMR tous les cinq ans. Elle peut y apporter des modifications mineures tout au long de sa mise en œuvre. S'il y a des modifications majeures c'est-à-dire modifiant l'économie générale du plan, elle devra procéder à des consultations publiques.	La MRC	2020		Action qui sera réalisée à compter de 2020.
5	Modifier le droit de regard en le limitant à 370 000 tonnes métriques.	La MRC modifiera son règlement limitant les quantités de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire et celles éliminées dans son territoire à 370 000 tm. Cependant, cette nouvelle limitation du tonnage ne pourra s'appliquer qu'aux nouveaux agrandissements de LET et à de nouvelles installations d'élimination des déchets.	La MRC	Avril 2016	Modification du droit de regard établi à 540 000 tm, par l'adoption, le 13 avril 2016, du règlement MRC-789 réduisant le tonnage à 370 000 tm.	
6	Envoyer des informations aux papetières au sujet de la valorisation des boues qu'elles génèrent.	Sachant que la plupart des boues générées peuvent être valorisées, la MRC désire sensibiliser les papetières à cette possibilité de valorisation des boues par épandage, lorsque possible.	La MRC	Octobre 2016	Transmission, le 29 juillet 2016, par courriel, d'informations sur la valorisation des boues de papetière à la seule papetière présente sur le territoire de la MRC de Drummond (Technocell).	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7	Mettre à jour annuellement et promouvoir le répertoire des recycleurs et des récupérateurs de la MRC pour les matières provenant du secteur résidentiel ou assimilables au secteur résidentiel.	Les citoyens se questionnent encore beaucoup sur les différentes filières de valorisation des matières qu'ils génèrent. Cet outil les aidera à choisir la bonne filière de récupération des matières en priorisant le réemploi et le recyclage.	La MRC	Action en continu	En 2015, la MRC a mis à jour son répertoire des recycleurs en développant l'AppliGMR. La promotion de l'AppliGMR se fait en continu sur le site Internet de la MRC, des municipalités et dans les bulletins municipaux des municipalités. Mise à jour continue au niveau des matières gérées et des fonctionnalités de l'application.	
8	Renouveler l'entente avec le centre de tri de matières recyclables.	Le traitement des matières recyclables est de la responsabilité de la MRC. L'entente actuelle avec le centre de tri de Récupération Centre-du-Québec, situé sur le territoire de la ville de Drummondville, se termine le 31 décembre 2016. La MRC souhaite renouveler cette entente pour une période de 5 ou 10 ans si cela est permis par la loi.	La MRC	Décembre 2016	Une demande pour octroyer un contrat de gré à gré pour une période de 10 ans avec Récupération Centre-du-Québec a été transmise au MAMOT le 20 octobre 2016. La MRC a reçu le 23 décembre une réponse autorisant la signature de cette nouvelle entente. Entente signée en janvier 2017.	
9	Mettre en commun les outils d'information et de sensibilisation des municipalités et de la MRC et créer une boîte à outils sur le site Internet de la MRC.	La MRC et l'ensemble des municipalités devront mettre en place des programmes de sensibilisation. La MRC deviendra donc un point central où les différents outils réalisés par les municipalités et la MRC seront regroupés. La MRC jouera un rôle dans l'élaboration et la création de nouveaux outils d'information et de sensibilisation. La diffusion de ces nouveaux outils se fera conjointement entre la MRC et les municipalités.	La MRC	2016	Un inventaire des sites Internet des municipalités a été réalisé au printemps 2016. Il a été convenu que l'AppliGMR servira de boîte à outils d'information en gestion des matières résiduelles.  Ce volet de l'AppliGMR devait être davantage développé en 2017. La réalisation de cette action est reportée en 2018.	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
10	Organiser une tournée des municipalités dans le but d'informer les élus sur la gestion des matières résiduelles.	La compréhension des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles est essentielle. Une tournée sera organisée spécifiquement pour l'annonce du PGMR révisé dans tous les conseils municipaux afin de bien informer l'ensemble des élus de la MRC. Suite aux élections municipales de 2017, les nouveaux élus seront informés des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles lors de la journée d'accueil des nouveaux élus en 2018.	La MRC	2016	Le PGMR a été présenté à 13 des 18 municipalités de la MRC en 2016.	Suite aux élections municipales en novembre 2017, une présentation du PGMR sera faite aux nouveaux élus en février 2018.
11	Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles visant l'ensemble des secteurs (herbicyclage, réduction à la source, bannissements de l'enfouissement, matières recyclables, etc.).	Il apparaît important de continuer à sensibiliser la population afin d'améliorer les performances des municipalités reliées à la gestion des matières résiduelles. Les campagnes d'information seront mises en place avec les principaux intervenants concernés afin d'assurer un message uniforme pour l'ensemble du territoire. La fréquence de diffusion fera aussi en sorte d'améliorer la portée de ces campagnes.	La MRC	Action récurrente	Adoption du programme annuel de sensibilisation en février et réalisation de ce dernier au courant de l'année.  En 2017, une entente de collaboration entre la MRC et la ville de Drummondville a été adoptée afin d'optimiser la sensibilisation en GMR sur le territoire de la MRC. Cette entente est d'une durée de 3 ans soit 2018, 2019 et 2020. Une stratégie de sensibilisation devra être développée en 2018.	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
12	Faire de la sensibilisation et un suivi auprès des ICI à propos : - des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du PGMR; - du programme «ICI on recycle!»; - d'Info-matières; et créer, entre autres, une boîte à outils à leur intention.	Le secteur ICI est un secteur souvent peu sensibilisé à la gestion des matières résiduelles. En informant les intervenants de ce secteur d'activité, cela contribuera à ce qu'ils mettent en place des mesures favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles générées. Cette action est en lien avec l'action 1 sous la responsabilité <i>Autres</i> soit l'embauche d'une personne ressource pour accompagner les ICI.	La MRC	2016	Lors de la publication des capsules d'informations dans le journal local (L'Express) sur la gestion des matières résiduelles, il y en avait une dédiée aux ICI.  Suite à l'embauche d'une personne-ressource pour accompagner les ICI, de la publicité sur ce nouveau service de la SDED a été faite à l'automne 2017 : création d'une page web, création et distribution d'un encart. Davantage de promotion sera réalisée en 2018.	
13	Trouver des partenaires financiers pour l'embauche d'une personne ressource pour accompagner les ICI.	Afin d'aider les ICI dans leur démarche en gestion des matières résiduelles, la MRC souhaite mettre à leur disposition une personne-ressource. Dans ce contexte, la MRC désire trouver des partenaires financiers qui permettront l'embauche de cette personne.	La MRC	Décembre 2016	En juin 2016, la Société de développement économique de Drummondville (SDED) a déposé une demande de subvention auprès de Recyc-Québec dans le cadre du volet 3 du programme <i>Performance des ICI en GMR – transition vers l'économie circulaire</i> . La SDED a obtenu une subvention qui a permis d'embaucher une personne-ressource en juillet 2017 pour accompagner les ICI dans la gestion des matières résiduelles et la mise en place de symbiose industrielle.	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
14	Produire et distribuer des documents d'information pour les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition au sujet : - des objectifs de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> ; - des matières bannies de l'enfouissement et de celles à venir ainsi que des solutions de rechange applicables; - des différents modes de recyclage des résidus.	Les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition de la MRC disposent d'infrastructures (écocentre et centre de tri de CRD) permettant la valorisation des résidus de CRD.	La MRC	Décembre 2016	Un dépliant a été produit au printemps 2016 et distribué dans l'ensemble des municipalités de la MRC. En 2017, ce dépliant est encore remis aux citoyens lors de demandes de permis de construction, rénovation et démolition.	Au niveau des entrepreneurs en CRD, des démarches seront faites au courant de l'année 2018.

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
15	Procéder à des appels d'offres en commun pour des achats ou des services regroupés en fonction des besoins des municipalités lorsqu'applicables (tri des matières recyclables et services d'écocentre si nécessaire)	Comme la MRC détient la compétence au niveau de l'élimination des déchets, c'est donc elle qui réalise l'appel d'offres pour l'ensemble des municipalités de la MRC pour l'obtention de ce service. Pour ce qui est de la gestion des boues provenant des installations septiques, il a été convenu, en 2006, que la MRC procède à un appel d'offres en commun pour les municipalités qui souhaitent y participer afin d'obtenir une économie sur le coût du service. Cette action permet d'uniformiser certains services à l'ensemble des municipalités de la MRC et aussi de réduire les coûts liés aux services et à la réalisation d'appels d'offres. Ces appels d'offres en commun pourraient aussi être pilotés par la RGMRSB ou une municipalité en fonction de certains regroupements sectoriels.	La MRC	2016 et 2018	En 2016, suite à l'autorisation d'octroyer un contrat de gré à gré avec Récupération Centre-du-Québec pour le tri et conditionnement des matières recyclables et les services d'un écocentre, il n'est pas nécessaire pour la MRC de réaliser un appel d'offres pour l'obtention de ces services.  Aucun appel d'offres n'a été réalisé en 2017.	
16	Élaborer un guide pour la bonne gestion des matières résiduelles lors d'événements publics	Sur le territoire de la MRC, plusieurs événements publics rassemblant beaucoup de gens ont lieu. Par cette action, la MRC veut ainsi offrir un outil aux organisateurs d'événements afin de les inciter à améliorer leur performance en termes de gestion de leurs matières résiduelles. L'action favorisera la tenue d'événements écoresponsables ou sans déchet sur le territoire de la MRC. Cela aura pour effet de réduire l'enfouissement et de valoriser davantage de matières résiduelles produites lors des événements publics.	La MRC	2018		Action qui sera réalisée en 2018.



## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
17	Maintenir le soutien financier à la Ressourcerie Transition ou d'autres entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales afin de favoriser le réemploi de différentes matières.	La présence d'une ressourcerie ou d'entreprises d'économie sociale sur le territoire peut être une façon de détourner des matières de l'enfouissement. La MRC bénéficie actuellement des services d'une ressourcerie qui contribue au réemploi de certaines matières. Depuis plus de 10 ans, la MRC soutient financièrement Ressourcerie Transition, anciennement Manitou Drummond. Afin de maintenir ce type d'organisme sur le territoire, la MRC souhaite supporter financièrement Ressourcerie Transition pour les 5 prochaines années. La MRC pourrait accepter de supporter d'autres initiatives locales afin de favoriser le réemploi de différentes matières.	La MRC	Action récurrente	Une demande d'aide financière de 70 000 \$ a été déposée auprès de la MRC par Ressourcerie Transition. Cette demande a reçu une réponse favorable. Ce montant sera versé en 2018 à Ressourcerie Transition en 4 versements conditionnellement au dépôt de rapports d'activités et de rapports financiers trimestriels par la ressourcerie auprès de la MRC.	
18	Implanter un système de tarification unitaire	L'utilisation d'un système de pesée et de tarification à la porte pourrait être un bon moyen de sensibiliser les générateurs de matières résiduelles aux frais qu'engendre l'enfouissement et sur les quantités qu'ils génèrent. La tarification à la porte incitera les générateurs de matières à récupérer davantage. Avant de mettre en place un système de tarification unitaire pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD, certaines vérifications au niveau technique et légal doivent être faites au préalable.	La MRC	2018		Action qui sera réalisée en 2018.
19	Rédiger une politique d'achats responsables ou élaborer un guide à ce sujet.	En lien avec l'action 18 sous la responsabilité des municipalités, rédiger une politique d'achats responsables ou élaborer un guide à ce sujet destiné aux municipalités. Comme le veut l'action 18, les municipalités seront invitées à adopter la politique ou à mettre en application le guide.	La MRC	2018	Une politique d'achats responsables a été rédigée et adoptée par le conseil de la MRC en mars 2016. Une validation de cette politique est présentement en cours avec sa mise en application par la MRC. Selon les commentaires, elle sera modifiée si nécessaire et transmise aux municipalités. En 2017, un guide a été élaboré et remis aux municipalités afin de les accompagner dans leurs achats.	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
20	Maintenir le service d'un écocentre.	Depuis 2007, la MRC de Drummond offre le service d'un écocentre à l'ensemble des citoyens de son territoire. Une entente de service a été conclue en 2006 avec Récupération Centre-du-Québec, gestionnaire de l'écocentre. Cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2016. La MRC souhaite donc renouveler cette entente pour une durée de 5 ou 10 ans si cela lui est permis par le MAMOT. Dans le cadre du renouvellement de l'entente, la MRC ainsi que le gestionnaire évalueront la possibilité d'accepter de nouvelles matières afin de contrer les dépôts sauvages observés en bordure des rues près de l'écocentre. Comme mentionnée précédemment, l'écocentre est réservé exclusivement aux citoyens. Les ICI et les CRD n'y ont pas accès. L'évaluation de l'accès à l'écocentre par les ICI et les CRD se fera dans le cadre de l'action 3 sous la responsabilité <i>Autres</i> . De plus, la recherche de débouchés pour les matières actuellement enfouis se fait de façon continue par la personne responsable du PGMR de la MRC et par le gestionnaire de l'écocentre.	La MRC	2016	Une demande pour octroyer un contrat de gré à gré, pour une période de 10 ans avec Récupération Centre-du-Québec, gestionnaire de l'écocentre de la MRC, a été transmise au MAMOT le 20 octobre 2016. La MRC a reçu le 23 décembre une réponse autorisant la signature de cette nouvelle entente. Entente signée en janvier 2017.	
21	Selon les besoins, réaliser une étude de caractérisation des déchets du secteur résidentiel pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	La MRC désire obtenir un portrait plus précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel. En ayant un portrait précis de la situation sur le territoire de la MRC, il sera possible de cibler des matières problématiques et de les aborder lors des campagnes de sensibilisation, ce qui aura un impact positif sur les objectifs prévus. Une caractérisation permettra également de faire le suivi des matières qui seront bannies de l'enfouissement.	La MRC	2016 2020	Suite à un appel d'offres sur invitation, un mandat a été donné, en novembre 2016, à la firme NI Corporation pour la réalisation d'une caractérisation en 2017. Cette caractérisation a été réalisée selon les 4 saisons. Les résultats ont été présentés au conseil de la MRC le 13 décembre 2017. Cette caractérisation permettra de mieux cibler les actions en sensibilisation pour l'année 2018.  Une deuxième caractérisation est prévue en 2020.	

## Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
22	Évaluer les avantages et les inconvénients reliés aux différents modes de vidanges des boues de fosses septiques (Juggler, mesurage, vidange totale, etc.).	Actuellement, trois modes de vidange des installations septiques sont présentes sur le territoire de la MRC. Dans le cadre de l'appel d'offres réalisé en 2018 pour la vidange des installations septiques, la MRC souhaite donc comparer les avantages et inconvénients des différents modes de vidange des installations septiques.	La MRC	2017	Une évaluation a été réalisée en 2017. Un choix sera fait au début de l'année 2018 puisque la MRC de Drummond devra procéder à un nouvel appel d'offres pour la vidange, la collecte, le transport et le traitement des boues pour le contrat 2019 à 2022.	
23	Pour les résidus de CRD, réaliser un portrait des modes de gestion appliqués.	Actuellement, la MRC ne détient aucune information sur les modes de gestion des matières résiduelles choisis par les citoyens et les entrepreneurs du secteur CRD.	La MRC	2017	Un portrait de la gestion des résidus par les citoyens a été réalisé en 2016 et 2017. Pour les entrepreneurs, le portrait sera réalisé en 2018.	
24	Élaborer un modèle de plan de gestion des matières résiduelles pour les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition nécessaire pour l'obtention de leur permis dans le cadre de travaux de grande envergure.	Cette action est en lien direct avec l'action 23 sous la responsabilité des municipalités. Dans l'éventualité où il serait possible d'exiger que les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition fournissent un plan de gestion des matières résiduelles pour l'obtention de leur permis dans le cadre de travaux de grande envergure, la MRC élaborerait un modèle de plan de gestion des matières résiduelles duquel les entrepreneurs pourraient s'inspirer pour produire leur plan.	La MRC	2017	Reporter en 2018	

### Actions sous la responsabilité *Autres*

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Offrir une collaboration aux ICI, par le biais d'une personne-ressource, dans le contexte du développement des parcs industriels entre autres.	Cette action est en lien direct avec l'action 13 sous la responsabilité de la MRC. Afin d'aider les ICI en gestion des matières résiduelles, une personne-ressource serait mise à leur disposition. Cette personne sensibiliserait les ICI au sujet de la gestion des matières résiduelles (PGMR), la formation du personnel en gestion des matières résiduelles, la disponibilité des services offerts, les programmes de subvention disponibles, des besoins en gestion des matières résiduelles, la certification <i>ICI on recycle</i> de Recyc-Québec, la mise en place d'un plan de gestion des matières résiduelles, la création d'une boîte à outils, la gestion des matières organiques dans les restaurants, les achats groupés et négociation de prix, etc. La personne-ressource établirait également des liens entre les entreprises en ce qui concerne les résidus de production et les matières premières.	SDED, MRC et Ville de Drummondville	2017-2018-2019	En juin 2016, la Société de développement économique de Drummondville (SDED) a déposé une demande de subvention auprès de Recyc-Québec dans le cadre du volet 3 du programme <i>Performance des ICI en GMR – transition vers l'économie circulaire</i> ,  La SDED a obtenu la subvention qui a permis d'embaucher en juillet 2017 une personne-ressource afin accompagner les ICI dans la gestion des matières résiduelles et la mise en place d'une symbiose industrielle.	
2	Selon les besoins et l'entente signée entre Waste Management, la ville de Drummondville et la MRC de Drummond, ouvrir pour les citoyens, un nouvel écocentre permanent sur le territoire de la MRC.	En 2015, on compte un seul écocentre sur le territoire de la MRC. Cet écocentre répond aux besoins des citoyens résidants à proximité. Certains citoyens doivent parcourir plus de 40 km pour se rendre à cet écocentre. L'ouverture d'un nouvel écocentre sur le territoire compléterait ce besoin.	Waste Management et la MRC	2016	Action reportée en 2017. Une étude devra être réalisée pour connaître les besoins de la MRC au niveau du service d'écocentre.  Action reportée en 2018.	

### Actions sous la responsabilité *Autres*

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3	Évaluer l'accès des ICI à l'écocentre pour les matières comparables au secteur résidentiel et/ou évaluer la possibilité d'implanter un nouvel écocentre pour les ICI.	Actuellement, seuls les citoyens de la MRC de Drummond ont accès à l'écocentre. Aucun ICI ou CRD y a accès. L'accès à un écocentre est une problématique relevée par les ICI. C'est donc dans cette optique que la MRC évaluera, avec Récupération Centre-du-Québec, la possibilité de donner accès à l'écocentre actuel aux ICI ou d'implanter un nouvel écocentre destiné aux ICI.	Récupération Centre-du-Québec et la MRC	2016	Action reportée en 2017. Une étude devra être réalisée pour connaître les besoins de la MRC au niveau du service d'écocentre notamment pour les ICI. Action reportée en 2018.	
4	Selon les besoins, en fonction des infrastructures existantes et en respect avec l'entente signée entre la ville de Drummondville, la MRC de Drummond et Waste Management, implanter un centre de tri de CRD pour les résidus de CRD provenant des entrepreneurs en construction, rénovation et démolition	Lors de la signature de l'entente entre la ville de Drummondville, la MRC de Drummond et Waste Management (WM), il a été convenu que WM implanterait un centre de tri de résidus de CRD pour les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition. Une évaluation d'offrir ce service sera préalablement réalisée suite à l'agrandissement du centre de tri de CRD appartenant à l'entreprise Blanchard et fils. Un partenariat pourrait être fait entre ces deux entreprises de façon à offrir un site de dépôt de résidus de CRD sur les installations de WM, mais avec traitement des résidus au centre de tri. Les frais de mise en place des infrastructures seront assumés par WM et les frais de disposition des résidus seront à la charge des entrepreneurs en construction, rénovation et démolition y accédant.	Waste Management et la MRC	2016	Action reportée en 2017. Une étude devra être réalisée afin d'évaluer la nécessité d'ouvrir un deuxième centre de tri de résidus de CRD sur le territoire de la MRC. Action reportée en 2018.	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Implanter un projet pilote de compostage domestique pour les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Félix-de-Kingsey	Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques, les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Félix-de-Kingsey réaliseront un projet pilote de compostage domestique sur l'ensemble de leur territoire. Cette action vise à détourner les matières organiques de l'enfouissement donc de réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Si ce mode de gestion des matières organiques ne permet pas d'atteindre les objectifs de valorisation fixés, ces deux municipalités planteront, dès 2018, la collecte à trois voies.	Saint-Edmond-de-Grantham  et Saint-Félix-de-Kingsey	2015  2016	La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham a fait la distribution de composteur domestique dans l'ensemble des résidences de son territoire. Le projet pilote se poursuit en 2017-2018. Une évaluation de la performance de gestion des matières organiques par compostage domestique devra être réalisée en 2018.  Pour la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, une demande d'aide financière a été déposée pour l'achat des composteurs domestiques. Elle est donc en attente d'une réponse afin de poursuivre les démarches de mise en place de son programme de gestion des matières organiques. En 2017, la municipalité était toujours en attente suite à la mise à jour du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) du MDDELCC.	
2	Implanter le compostage domestique dans la partie rurale et implanter la collecte à trois voies dans le périmètre urbain de la municipalité de Durham-Sud.	Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques, la municipalité de Durham-Sud plantera le compostage domestique dans la partie rurale de son territoire et mettra en place la collecte à trois voies dans son périmètre urbain. Cette action vise à détourner les matières organiques de l'enfouissement donc de réduire l'enfouissement des matières résiduelles. De plus, cette municipalité souhaite faire le traitement des matières organiques sur son territoire. Elle procédera donc à l'évaluation des différentes technologies de traitement disponibles.	Durham-Sud	2016	Avant de procéder à l'implantation de ces deux modes de gestion des matières organiques, la municipalité a procédé en 2016 à l'évaluation des différents modes de traitement des matières organiques générées dans son périmètre urbain.  En 2017, la municipalité a mis en place un projet de gestion des matières organiques en installant un composteur communautaire dans la partie urbaine. Quinze composteurs domestiques ont aussi été distribués. À l'automne 2017, un sondage auprès des citoyens a été réalisé afin de connaître leurs habitudes de gestion des matières organiques. Ce sondage permettra à la municipalité d'améliorer ce service en 2018.	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3	Implanter ou maintenir la collecte à trois voies pour la collecte des matières organiques.	Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques, la ville de Drummondville poursuivra la collecte à trois voies des matières organiques. Dès 2015 et d'ici 2019, neuf autres municipalités procéderont à la mise en place de ce service.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Majorique-de-Grantham (2016), Saint-Eugène, Saint-Pie-de-Guire (2017) et Saint-Bonaventure (2019)	2019	<p>Collecte des matières organiques (3 voies) implantée sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village au printemps 2016 et sur le territoire des municipalités de St-Eugène, St-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire en 2017.</p> <p>Pour toutes les autres municipalités ayant cette collecte, elle a été maintenue. En 2017, 14 municipalités sur 18 offraient la collecte des matières organiques via la troisième voie. Certaines municipalités ont optimisé cette collecte en augmentant le nombre de collectes durant l'année.</p>	

## Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
	Intégrer les ICI à la collecte à trois voies.		Intégrer des ICI : Toutes les municipalités		<p>En 2016, 2 municipalités (Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Lucien) desservait les ICI et 2 municipalités (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et Saint-Germain-de-Grantham) l'offraient sur une base volontaire. La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François étudiera la question en 2017 et la ville de Drummondville dessert depuis 2015 les CPE, les garderies, les centres communautaires et certains OBNL. Depuis mai 2016, un projet pilote est en cours avec 12 ICI du territoire de la ville de Drummondville (restaurants, entreprises, Hôtel, Promenade Drummondville, etc.).</p> <p>En 2017, 3 municipalités ont implanté la collecte à trois voies au niveau résidentiel et elles ont inclus les ICI (Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et Saint-Eugène).</p> <p>Pour la Ville de Drummondville, le projet pilote mis en place en 2016 auprès d'une dizaine d'ICI s'est poursuivi en 2017.</p> <p>Concernant la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, la décision d'inclure les ICI à la collecte à trois voies a été reportée en 2018.</p>	



### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4	Maintenir ou mettre en place une collecte des résidus verts (feuilles et sapins de Noël).	Quelques collectes de résidus verts sont déjà en place sur le territoire de la MRC. L'action vise la poursuite de ces activités et l'ajout de nouvelles collectes dans l'ensemble des municipalités. Les municipalités auront à déterminer la pertinence de poursuivre ses services en fonction des collectes de matières organiques déjà en place ou à venir.	Les municipalités et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François	2016	<p>En 2015, 7 municipalités sur 18 offraient la collecte des feuilles et 5 municipalités offraient la collecte des sapins de Noël.</p> <p>En 2016, 7 municipalités offraient cette collecte des résidus verts : Drummondville, Durham-Sud, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien et Wickham. En 2017, 8 municipalités offraient ce service, soit les mêmes qu'en 2018 plus la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.</p> <p>Pour les sapins de Noël, les 5 mêmes municipalités qu'en 2016 offrent ce service de collecte: Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5	Poursuivre le programme de vidange des installations septiques.	En 2007, la MRC a mis en place un programme de vidange systématique des installations septiques. Les municipalités adhèrent à ce programme sur une base volontaire. La MRC réalise tous les quatre ans un appel d'offres en commun pour l'obtention du service de vidange, de transport et de traitement des boues. Les autres municipalités ne participant pas à l'appel d'offres en commun ont tout de même l'obligation de mettre en place un programme de vidange sur leur territoire. Avec l'implantation des collectes systématiques, la MRC s'assure que les boues sont transportées dans un site de traitement dûment autorisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les boues y sont traitées et les matières qui résultent du traitement sont disposées par épandage agricole comme exigé dans les documents d'appel d'offres.	Les municipalités et la MRC	2018	<p>En 2014, la MRC a procédé à un appel d'offres en commun pour la période 2015 à 2018 inclusivement. 15 municipalités sur 18 y participent. Comme exigé dans les documents d'appel d'offres, la vidange des installations se fait systématiquement à tous les 2 ans pour les résidences principales et à tous les 4 ans pour les résidences saisonnières. De plus, les boues collectées et traitées sont par la suite valorisées par épandage agricole. Une municipalité procède de la même façon, mais sans avoir adhéré à l'appel d'offres en commun.</p> <p>Deux municipalités ont opté pour la méthode de mesurage des boues. Les boues vidangées sont également valorisées par épandage agricole.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6	Pour les municipalités dotées d'installations municipales de traitement des eaux usées, exiger que les biosolides soient recyclés en favorisant l'épandage agricole, s'ils répondent aux normes (inclure cette exigence dans les documents d'appel d'offres).	Dû à la présence du LET sur le territoire de la MRC et au faible coût d'enfouissement comparativement au traitement, l'enfouissement des biosolides est souvent le mode de gestion privilégié. Ainsi, en exigeant que les biosolides soient valorisés lorsque possible, les municipalités s'assureront qu'ils ne seront pas enfouis.	Drummondville L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil village Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Sainte-Brigitte-des-Saults Wickham	Action récurrente	<p>En 2015 et 2016, 3 municipalités soit Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Cyrille-de-Wendover et Drummondville, ont procédé à la vidange des installations municipales de traitement des eaux usées. Pour la ville de Drummondville, les biosolides ont été valorisés par épandage agricole, pour la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, ils ont été acheminés dans les installations de traitement des boues de Saint-Cyrille-de-Wendover. Ces derniers seront par la suite valorisés par épandage agricole. Pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, les biosolides seront enfouis puisque leur composition ne permet pas de les valoriser.</p> <p>Parmi les municipalités dotées d'installations municipales, seulement 5 (Drummondville, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham et Saint-Guillaume) ont précisé qu'elles exigeaient, via les documents d'appel d'offres, une valorisation des biosolides.</p> <p>En 2017, six (6) municipalités ont procédé à la vidange de leurs installations municipales de traitement des eaux usées :</p> <p>Pour Saint-Guillaume, les boues sont présentement en décantation sur la plateforme.</p> <p>Pour Sainte-Brigitte-des-Saults, les boues ont été acheminées chez Enviro5 afin d'être valorisées par épandage agricole.</p> <p>Pour la municipalité de L'Avenir, les boues ont dû être enfouies à cause d'un problème technique.</p> <p>Pour les municipalités de Saint-Bonaventure et Saint-Cyrille-de-Wendover, les boues ont été valorisées par épandage agricole. Et finalement pour la municipalité Wickham, les boues sont présentement entreposées dans des géotubes. Elles sont disposées en 2018. Aucune méthode de déterminée.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7	Maintenir les services de collecte de matières recyclables actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC.	Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte des matières recyclables. Ce service est offert à tous les immeubles résidentiels ainsi qu'à la plupart des ICI assimilables. Le PGMR prévoit que les services actuels soient maintenus.	Les municipalités, la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François et la MRC	Action récurrente	Toutes les municipalités du territoire de la MRC offrent le service de collecte des matières recyclables.	
8	Optimiser la collecte des matières recyclables.	Les municipalités sont responsables des contrats de collecte octroyés. En plus des moyens proposés pour optimiser la collecte, l'action vise à les amener à évaluer s'il existe des mesures à mettre en place pour améliorer la performance des collectes déjà en place. La MRC pourra apporter un support technique ou logistique aux municipalités selon les besoins.	Les municipalités et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François	2018 et 2020	<p>La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a mis en place, en 2016, une patrouille verte qui inspecte les bacs de matières recyclables des citoyens et émet un avis sur la qualité des matières qui se retrouvent dans le bac de recyclage.</p> <p>Pour les municipalités membres de la Régie, aucun frais supplémentaires ne sont chargés pour les citoyens ayant plus d'un bac de récupération.</p> <p>En 2017, pour la ville de Drummondville, la patrouille verte a poursuivi son travail auprès des citoyens. Il y a également eu l'implantation du Programme Bac+, offrant gratuitement aux propriétaires un bac de recyclage supplémentaire ou plus gros.</p> <p>Quelques municipalités ont réduit la fréquence de collecte des déchets ce qui a engendré une augmentation de la quantité de matières recyclables recyclées.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9	Étudier la possibilité d'élargir la collecte des matières recyclables et des matières organiques aux établissements d'enseignement.	Actuellement, il n'y a que sur le territoire de la ville de Drummondville où les établissements d'enseignement ne sont pas intégrés à la collecte municipale des matières recyclables. En 2015, la ville de Drummondville s'est donc penchée sur cette problématique et évaluera la possibilité de les intégrer. Pour ce qui est des matières organiques, les municipalités rurales qui planteront la collecte à trois voies au courant des prochaines années intégreront également les écoles présentes sur le territoire. Pour ce qui est de la ville de Drummondville, cette intégration des établissements d'enseignement à la collecte des matières organiques, demande une plus grande évaluation et organisation considérant leur présence en plus grand nombre.	Ville de Drummondville	2015	Toutes les écoles du territoire de la Ville (primaires et secondaires) en plus des bureaux administratifs de la commission scolaire et les écoles aux adultes sont desservies par la collecte des matières recyclables et organiques, et ce, depuis décembre 2015.  La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a également implanté la collecte à trois voies dans les deux écoles de son territoire depuis 2016.	
10	Mettre en place et maintenir des points de dépôt municipal pour la collecte des piles domestiques et des fluocompactes.	En ce moment, ce ne sont pas tous les citoyens de la MRC qui ont accès, à l'intérieur des limites de leur municipalité, à des points de dépôt pour les piles et les ampoules fluocompactes. L'objectif est de s'assurer que le réseau soit présent en place afin de répondre aux besoins et de le bonifier. Pour ce faire, la première étape consiste à bien évaluer la situation actuelle et ajouter, au besoin, de nouveaux services.	Les municipalités	2016	Toutes les municipalités rurales offrent un ou des points de dépôt municipal pour les piles.  Pour les fluocompactes, 8 municipalités disposent d'un ou de plusieurs points de dépôt municipal : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-des-Saults, St-Félix-de-Kingsey.	La ville de Drummondville n'offre pas de points de dépôt municipal pour ces deux matières puisque plusieurs commerces présents sur le territoire de la Ville les prennent en charge.

## Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
11	Élargir le service de collecte ponctuelle de TIC (technologies de l'information et de la communication) pour les municipalités rurales.	En ce moment, seules les municipalités de Durham-Sud et de Saint-Edmond-de-Grantham offrent des collectes ponctuelles des TIC. De plus, tous les points de dépôt pour cette matière sont situés sur le territoire de la ville de Drummondville. La MRC est d'avis qu'il est nécessaire d'évaluer la situation actuelle, de cibler les endroits pouvant correspondre aux exigences de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) en ce qui concerne les points de dépôt et d'ajouter, au besoin, de nouveaux services de collecte ponctuelle.	Les municipalités rurales	2020	En 2017, 6 municipalités comparativement à 8 en 2016 ont effectué, en collaboration avec ARPE-Québec, une collecte des TIC. Durham-Sud, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume et Saint-Lucien. Pour la ville de Drummondville, on retrouve plusieurs points de collecte de TIC offerts par des commerces. La municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village procède, deux fois par année, à une collecte porte à porte de certaines matières, dont les TIC. Le tout est ensuite acheminé à l'écocentre de la MRC. Il en est de même pour la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham qui a tenu en 2017 deux journées de collectes de matières diverses.	
12	En favorisant les organismes locaux et en mettant en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et des textiles afin que l'ensemble de la population de la MRC soit desservi.	Dans plusieurs municipalités de la MRC, on retrouve des vestiaires ou autres organismes qui prennent en charge les vêtements encore en bon état dont les gens se départissent afin de les revendre. Pour les autres municipalités qui ne sont pas dotées d'infrastructures de ce genre, il serait pertinent de mettre en place des points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles afin que les citoyens ne les disposent pas dans le bac de déchets. Des organismes présents ou pas sur le territoire de la MRC peuvent offrir un service de collecte de vêtements. La MRC encourage les municipalités à vérifier auprès d'organismes préférablement présents sur le territoire de la MRC, la possibilité d'aménager un point de dépôt dans leur municipalité.	Les municipalités	2020	En 2017, sur le territoire de la MRC, 13 municipalités avaient des points de dépôts ou vestiaires et friperies pour la collecte de vêtements et de textiles : Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et paroisse, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham. Les municipalités de L'Avenir, Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey ont mis en place ce service en 2016.  Vestiaires seulement : 3 municipalités Bacs de dépôt seulement : 8 municipalités Vestiaires et bacs de dépôt : 2 municipalités	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
13	Maintenir ou améliorer les services de collectes, de transport et de traitement des déchets actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC.	Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte des ordures à l'ensemble du secteur résidentiel et à la plupart des ICI assimilables. Le PGMR prévoit que les services actuels soient maintenus ou améliorés. Certaines municipalités procèdent à la collecte des déchets toutes les semaines. Ces municipalités pourraient envisager de réduire la fréquence de collecte toutes les deux ou trois semaines ce qui permettrait peut-être de réduire la quantité de déchets enfouis et d'augmenter la quantité de matières recyclables récupérées.	Les municipalités	Action récurrente	<p>Toutes les municipalités offrent la collecte des déchets. La fréquence de collecte varie d'une municipalité à l'autre.</p> <p>La municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a en 2016, réduit la fréquence de collecte des déchets et augmenté celle des matières organiques.</p> <p>En 2017, seulement 1 municipalité offrait la collecte des déchets toutes les semaines comparativement à 5 en 2016. 11 municipalités les collectaient une fois aux deux semaines, soit une de plus qu'en 2016 et 5 avaient une fréquence de collecte différente durant l'année, comparativement à 3 en 2016.</p> <p>Pour la ville de Drummondville, la fréquence de collecte des déchets a été modifiée passant d'une collecte toutes les 2 semaines à une collecte toutes les 3 semaines.</p>	
14	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de récupération de plastique souple (plastique agricole ou d'ICI).	Actuellement, il n'existe aucun programme de récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC. Depuis quelques années, les agriculteurs demandent à la MRC qu'un tel programme soit implanté. Afin de répondre à cette demande, la municipalité de Saint-Bonaventure ainsi que la RGMRBSF étudieront les différents scénarios de gestion des plastiques agricoles. D'autres plastiques similaires issus des ICI pourraient également être récupérés.	Saint-Bonaventure et Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François	2015 2016	<p>La municipalité de Durham-Sud ainsi que la Régie ont réalisé des projets-pilotes en 2016. Suite aux résultats de ces projets-pilotes, quelques municipalités ainsi que la Régie prévoient mettre en place cette collecte en 2017. Les municipalités intéressées sont à déterminer le meilleur mode de collecte.</p> <p>Une fois collectés, les plastiques seront acheminés au centre de tri de Récupération Centre-du-Québec.</p> <p>En 2017, 8 municipalités offraient la collecte des plastiques agricoles et une municipalité le faisait sous forme de projet pilote.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
15	Diffuser des chroniques sur la gestion des matières résiduelles via les journaux municipaux, les sites Internet et la poste.	Les municipalités disposent de plusieurs médias pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles. Ces moyens de communication devront être utilisés afin de rejoindre le plus de citoyens possible. La MRC possède déjà certains outils de sensibilisation qu'elle pourrait mettre à la disposition des municipalités. La MRC pourrait également collaborer à la rédaction de nouveaux communiqués.	Les municipalités	Action récurrente	En 2017, les municipalités ont poursuivi la diffusion d'information sur la gestion des matières résiduelles via leur site Internet, leurs panneaux lumineux, leurs bulletins municipaux et la poste.	
16	Sensibiliser les citoyens au sujet de la collecte à trois voies (avantages, matières visées, fonctionnement de la collecte, guide, soirées d'information, etc.).	Jusqu'en 2014, seule la ville de Drummondville avait implanté la collecte à trois voies. Au printemps 2015, neuf autres municipalités l'ont implantée. Huit municipalités devront, au courant des prochaines années, offrir un service de gestion des matières organiques aux citoyens. Pour les municipalités l'ayant déjà mis en place, de la sensibilisation devra être faite auprès des citoyens afin d'optimiser la collecte et pour celle ne l'ayant pas encore implantée, elles devront sensibiliser les citoyens sur les avantages de la mise en place de ce type de collecte.	Les municipalités	Action récurrente	La plupart des municipalités ayant la collecte à trois voies ou offrant une autre alternative pour la gestion des matières organiques ont sensibilisé les citoyens par différents moyens (bulletin municipal, guide, panneaux électroniques, dépliants, patrouille verte, séance du conseil, etc.).	



### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
17	Mettre en place un programme d'inspection des bacs et offrir un service d'accompagnement pour les propriétaires d'immeubles multilogements.	Afin d'optimiser les différents services de collecte offerts sur le territoire de la ville de Drummondville, un programme d'inspection de bacs sera mis en place à compter de 2015. Lors des inspections, une note sera laissée aux propriétaires soit pour les féliciter ou pour les informer des points à corriger afin d'améliorer la qualité du contenu de leur bac dans le but d'optimiser la collecte concernée. Pour les immeubles multilogements, on note une certaine réticence des propriétaires à la mise en place de la collecte des matières organiques notamment. Un service d'accompagnement est donc offert à ces derniers afin de répondre à leurs questions et pour la mise en place du programme.	Ville de Drummondville	Action récurrente	<p>Sur le territoire de la ville de Drummondville, le programme d'inspection et d'accompagnement était toujours offert en 2017. Ces deux services ont possiblement apporté une amélioration de la qualité des matières recyclables collectées, mais cela a surtout permis de faire de la sensibilisation directe avec le citoyen en plus d'en connaître un peu plus sur la contamination.</p> <p>La ville de Drummondville souhaite optimiser davantage la collecte des matières recyclables en 2018. Pour ce faire, une collecte d'informations auprès des propriétaires et des locataires a été amorcée en 2017.</p>	La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham offre également, à la demande, un service d'aide et d'accompagnement.
18	Optimiser la gestion des matières résiduelles dans les édifices municipaux.	Les bureaux municipaux étant des générateurs de matières recyclables, différents moyens sont mis à leur disposition afin d'améliorer la gestion de ces matières. L'ensemble des municipalités devront obtenir la certification <i>ICI on recycle, de niveau 3</i> idéalement de Recyc-Québec. De plus, la MRC rédigera soit une politique d'achats responsables ou un guide d'achats responsables que les municipalités devront adopter dans le cas d'une politique ou appliquer dans le cas d'un guide. Par leurs actions, les municipalités contribueront à l'atteinte des objectifs de recyclage des matières recyclables et donneront l'exemple d'une bonne gestion des matières résiduelles qu'elles produisent.	Les municipalités	2017	<p>En 2016, seulement deux municipalités ont fait les démarches afin d'obtenir une <i>certification ICI On Recycle</i> de Recyc-Québec.</p> <p>La ville de Drummondville a obtenu une certification de niveau 3 pour le centre Marcel-Dionne (aréna) ainsi que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour ses bureaux municipaux. Ces certifications seront valides jusqu'en 2019.</p> <p>En 2017, la ville de Drummondville a procédé au renouvellement de l'attestation <i>ICI On recycle, niveau 3</i> pour l'Hôtel de Ville et les ateliers municipaux.</p> <p>La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a mis en place en 2017, une collecte de crayons via le programme de la Brigade Bureau en Gros.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
19	Rendre disponible, dans les lieux publics et lors d'événements, des équipements pour la collecte des matières résiduelles.	Dans les municipalités, beaucoup d'événements sont organisés au cours desquels un volume non négligeable de matières résiduelles est généré. Par cette action, les municipalités veulent mettre à la disposition des organisateurs d'événements et des citoyens assistant aux différents événements, des équipements permettant la récupération des matières générées.	Les municipalités	Action récurrente	<p>Toutes les municipalités ont rendu disponibles des équipements de récupération dans les différents lieux publics et lors d'événements. Ces équipements permettent de récupérer les matières recyclables, les matières organiques et les canettes. La disponibilité de chacun varie d'une municipalité à l'autre.</p> <p>De plus, en 2016, six municipalités (Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien et Saint-Majorique-de-Grantham) ont profité de subventions offertes par le Programme pour la récupération hors foyer afin d'installer dans les lieux publics des équipements de récupération.</p> <p>En 2017, seule la ville de Drummondville a bénéficié de ce programme pour la nouvelle bibliothèque.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
20	Mettre en place ou maintenir, selon le cas, des mesures de réduction à la source et de réemploi.	Les municipalités ont mis en place ou mettront en place au courant des prochaines années des mesures qui permettront la réduction à la source et le réemploi.	Les municipalités	Action récurrente	<p>Pour la ville de Drummondville avec la MRC de Drummond : tenue de l'activité <i>Troque tes bébelles</i> en novembre 2017.</p> <p>La municipalité de L'Avenir a fait une activité similaire « <i>Troc tes jouets</i> » en novembre 2017.</p> <p>Conversion des lumières en lumières DEL pour quelques municipalités, lumières de rue et édifices municipaux.</p> <p>Deux municipalités, Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Félix-de-Kingsey ont un programme de remboursement de couches lavables.</p> <p>Sept municipalités font annuellement une journée méga bazar ou vente-débarras.</p>	
21	Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégrer les ICI à la collecte municipale.	Actuellement, sur le territoire de la ville de Drummondville, seuls les ICI utilisant un maximum de 2 bacs de déchets et de récupération et situés sur le parcours de la collecte municipale sont desservis par les services municipaux de collecte des déchets et des matières recyclables. Pour ce qui est du service de collecte des matières organiques, ce service n'est pas offert actuellement aux ICI. Au courant de l'année 2015, la ville de Drummondville évaluera la pertinence financière et opérationnelle et la faisabilité d'intégrer les ICI aux différentes collectes municipales (déchets, matières recyclables et organiques).	Ville de Drummondville	2017	En 2017, la ville de Drummondville a poursuivi son projet-pilote de collecte des matières organiques dans les ICI, lancé en 2016. Le projet est prolongé jusqu'en juin 2018. La ville de Drummondville se positionnera au courant de l'année 2018 quant à la stratégie à adopter pour la desserte future des ICI.	

## Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
22	Pour les municipalités, valoriser les résidus de CRD générés lors de travaux municipaux et exiger, via les documents d'appel d'offres entre autres, que les entrepreneurs valorisent les résidus de CRD lors de travaux municipaux.	Sur le territoire de la MRC, on retrouve suffisamment d'infrastructures permettant une valorisation des résidus de CRD. Il est donc facile d'opter pour la valorisation au lieu de l'enfouissement. Pour les municipalités, elles peuvent se départir des résidus gratuitement à l'écocentre de la MRC de Drummond. Cette action vise donc à assurer une valorisation des résidus de CRD générés lors de travaux municipaux réalisés par la municipalité et par les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition.	Les municipalités	Action récurrente	<p>En 2017, 10 municipalités ont réalisé des travaux. Pour les municipalités rurales, deux ont récupéré une partie des résidus et une autre ne sait pas comment les matières ont été disposées. Pour les autres municipalités rurales ayant valorisé les résidus, ces derniers ont généralement été acheminés à l'écocentre et dans un cas, les résidus ont été envoyés au centre de tri de CRD appartenant à Matrec.</p> <p>Pour la ville de Drummondville, lors de travaux réalisés par elle-même, la valorisation des résidus de CRD se fait selon leurs besoins à l'interne de matières recyclées (béton et asphalte). Pour les travaux municipaux réalisés par des entrepreneurs, il n'y a actuellement aucune exigence de valorisation des résidus par l'entrepreneur. En 2018, une traçabilité de la gestion des résidus de CRD sera considérée.</p>	

### Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
23	Pour les travaux de construction, de rénovation et de démolition de grande envergure, obliger les entrepreneurs à avoir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'obtention de leur permis.	Il s'agit d'évaluer exactement quels sont les pouvoirs des municipalités, les outils légaux mis à leur disposition, les conséquences de modifier les règlements et leur mise en application. Cette action découle de l'interdiction d'enfourer le bois, ce qui était prévu pour 2014 par le gouvernement. Selon les avis légaux obtenus, les municipalités seront invitées à modifier certains règlements afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition pour des travaux de grande envergure. En lien avec cette action, la MRC élaborera un modèle de plan de gestion afin de guider les entrepreneurs.	Les municipalités	2018		

MRC de Drummond, 5 avril 2018